



Pas de bébés à la consigne !



QUESTIONS AUX CANDIDAT-ES A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le collectif

Pas de bébés à la consigne
*a décidé de s'adresser aux
candidat-Es à la présidence
de la République afin de
contribuer à l'amélioration
des politiques publiques
d'accueil de la petite enfance.
A cette fin nous sollicitons
votre réponse aux questions
suivantes, que nous
souhaitons vous soumettre
au cours d'un débat public
organisé par notre collectif
au mois de mars 2012.
Nous publierons les réponses
de l'ensemble des candidat-Es
sollicité-Es dans ce cadre.*

Pour le Collectif **Pas de bébés à la consigne** une politique publique ambitieuse pour la petite enfance doit offrir aux bébés et aux jeunes enfants un accueil personnalisant dans un cadre collectif ou individuel. Elle doit permettre à toutes les familles d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle, sans barrière financière. Elle est aussi la première condition pour assurer le droit au travail des femmes. Elle constitue un investissement pour l'avenir.

La *Convention internationale des droits de l'enfant* prévoit que les Etats doivent fixer des normes concernant le nombre et la compétence des personnels des services et établissements qui ont la charge des enfants, pour assurer leur santé et leur sécurité (art. 3-3). Afin de garantir la qualité des modes d'accueil, il convient de faire en sorte que les normes fixées par les Etats soient les plus optimales.

Le collectif **Pas de bébés à la consigne** a publié un **Plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance** que nous vous adressons. Sept dispositions nous semblent indispensables :

- 1/- le retrait du décret du 8 juin 2010 dit « *décret Morano* » réformant l'accueil collectif des jeunes enfants et instituant les jardins d'éveil ;
- 2/- une évolution du dispositif des Maisons d'Assistants Maternelles en instaurant des normes de fonctionnement et d'encadrement comparables aux structures collectives de taille similaire ;
- 3/- un plan national d'urgence de formation de professionnel-LEs qualifié-Es, notamment ouvert aux titulaires d'un CAP petite enfance et aux assistantes maternelles dans le cadre de la promotion professionnelle ;
- 4/- une amélioration conséquente des taux de professionnel-LEs les plus qualifié-Es et des ratios d'encadrement dans les établissements d'accueil des jeunes enfants ;
- 5/- un plan ambitieux d'ouverture de nouveaux établissements contribuant à créer les 500 000 places d'accueil manquantes ;
- 6/- le rétablissement des postes d'enseignants supprimés, le développement de l'école maternelle sur tout le territoire, l'attribution des moyens nécessaires pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant de deux à trois ans dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école ;
- 7/- l'exclusion des modes d'accueil collectif et individuel du champ d'application de la *Directive "Services"* et le maintien des établissements d'accueil collectif dans le champ public ou non lucratif.

Nous vous demandons de vous prononcer sur ces propositions et revendications. Quel projet comptez-vous développer, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre en faveur d'une politique d'accueil de la petite enfance de qualité, au cours du prochain mandat présidentiel ?

www.pasdebebesalaconsigne.com

pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr